Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le



ID: 066-216600031-20250520-D46\_2025-DE



## Département des Pyrénées-Orientales COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINSPALALDA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Délibération N°46/2025

Convocation en date du : 14/05/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

23 Présents :

14

Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

... ... ...

Transmission en préfecture en date du :

... ... ... Accusé de réception en Préfecture du :

.. ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 20 mai 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents: Mme Marie COSTA, Maire,

M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,

M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANUYLS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

<u>Procurations</u>: Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Richard COLL a donné procuration à Mme Michelle DUNYACH.

<u>Absents</u>: Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

## OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: DONATION D'UNE COLLECTION DE CINÉMA À LA VILLE

Le Président de séance expose :

Le docteur Jean-Louis COLL, médecin-chirurgien passionné et cinéphile averti pendant plus de 50 ans, originaire de Prades, a souhaité léguer sa collection de cinéma – comprenant films, affiches et divers documents – à une municipalité. À la suite de son décès, son épouse, Madame Nicole COLL, a pris la décision d'en faire don à la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda, afin d'intégrer l'espace de consultation de l'Alcazar.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise, en son article L2242-1 que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des donc ou legs à la commune ». Si le Maire a reçu, comme délégation, le pouvoir d'accepter des legs et dons au nom de la commune en date du conseil municipal du 27 juillet 2020, cette faculté est limitée aux legs et dons non grevés de charges ou conditions.

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le



Vu les articles L2242-1 et L4222-4 du CGCT,

Vu l'arrêt 14-18.297 de la cour de cassation,

Vu le présent rapport,

Considérant la proposition de don par Madame Nicole COLL,

**Considérant** que les conditions grevant le don ne sont pas contraires aux attributions de la commune,

**Considérant** que les lieux et conditions d'implantation ont été vus en concertation avec Madame Nicole COLL, et correspondent aux volontés du Docteur Jean-Louis COLL,

**Considérant** que le don de Madame Nicole COLL sera inscrit à l'inventaire de l'état de l'actif de la ville,

Il convient de conclure une convention entre le donateur et la ville.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION des membres présents et représentés

**ACCEPTE** le don de Madame Nicole COLL à la commune avec les conditions exposées de la collection de cinéma de son époux, Jean-Louis COLL.

**VALIDE** la convention entre le donateur et la ville,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Marie COSTA Le secrétaire de séance, Guillem BANYULS

eile - Lec Per de la companya de la

Bangues